

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 5 décembre 2016 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères, Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers, René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2016-12-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 154 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-02

Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 18 novembre 2016 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-03

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De la famille de monsieur Georges Gervais, qui remercie le conseil pour leurs témoignages de sympathies lors du décès de monsieur Gervais survenu le 20 octobre dernier.

(DE MADAME)

- De madame Mireille Tessier Bourré, qui remercie et félicite monsieur Mario Jacob et les premiers répondants de notre municipalité pour leurs incroyables services lors des interventions.
- De madame Diane Aubut, directrice générale de la Maison de la Famille des Chenaux, qui nous remercie pour notre généreuse contribution au succès du 20^{ième} anniversaire de l'organisme qui a eu lieu le 26 novembre dernier au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe de Sainte-Anne-de-la-Pérade.
- De monsieur Stéphane Lambert, ingénieur et madame Gaëlle Carrier, directrice hydrogéologie de la firme Akifer, nous offrant leurs services afin de répondre à la nouvelle norme sur le passif aux titres des sites contaminés, ainsi que pour le nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection.
- De monsieur Jean-Marie Touré, responsable du financement de la Croix-Rouge, nous sollicitant financièrement pour leur activité « Bouge pour la Croix-Rouge ».
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe que sur le résultat de l'indexation, à compter du premier janvier 2017 les redevances régulières exigibles passeront de 11,86\$/t.m. à 12,03\$/t.m. et les redevances supplémentaires exigibles passeront de 10,07\$/t.m. à 10,21\$/t.m. pour un total de redevances exigibles de 22,24\$/t.m.
- De monsieur Sylvain Paquette, de la firme NTG informatique, remerciant le conseil de l'avoir nommé comme jeune entrepreneur dans le cadre de la journée nationale de la culture entrepreneuriale, organisée par le Carrefour jeunesse-emploi de Trois-Rivières/MRC des Chenaux.
- De monsieur Lucien Gélinas, directeur général du Bulletin des Chenaux, nous sollicitant pour un montant de 600,00\$ afin de faire paraître nos avis publics pour l'année 2017.
- De madame Annie Roy, directrice régionale, Centre-du-Québec/Mauricie, nous informant que l'équipe de spécialistes en développement coopératif de la CDR s'est intégrée à celle de la CDRQ, le premier janvier 2016, afin d'offrir des services d'accompagnements spécialisés, et ce, à toutes les étapes de mise en place des projets d'entreprises coopératives.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux

Le directeur général informe l'assemblée que chacun des membres du Conseil a complété et lui a remis leur formulaire de déclaration des intérêts financiers, tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesquels formulaires sont officiellement déposés, séance tenante et consignés aux archives de la municipalité.

Commission de la construction du Québec (CCQ)

Suite à la promulgation du projet de Loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale). Il est présentement permis aux municipalités de faire des travaux de rénovation et de modification à leurs bâtiments.

(MRC)

MRC des Chenaux, modification au schéma d'aménagement et de développement révisé

Adoption du projet de règlement numéro 2016-97 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation pour la construction d'un pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas. Aussi, adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la Pérade. De plus, adoption du règlement numéro 2016-98, modifiant le règlement 2009-66, relatif à la cueillette et au transport des ordures, l'entrée en vigueur de ce règlement est prévue le premier mars 2017 et seulement les immeubles utilisant quatre bacs de 360 litres et moins seront desservis. La MRC nous informe également de l'adoption du règlement numéro 2016-99, règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2017 et de leur paiement par les municipalités membres.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 7 novembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

DISCOURS DU BUDGET

Monsieur Guy Veillette, maire, prononce le discours du budget, lequel a été déposé le 14 novembre dernier et signé séance tenante. Le discours du budget est annexé à la page 156 du présent procès-verbal de même que la liste des contrats et des fournisseurs comportant une dépense cumulative de plus de 25 000\$ depuis la date du dépôt du dernier discours du budget jusqu'à ce jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS ET LE DISCOURS DU BUDGET

- Monsieur Clément Adam demande au conseil si nous voyons une économie sur notre facture Hydro Québec, suite à l'installation des lumières à DEL. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général informe l'assemblée que nous avons reçu la confirmation du montant de subvention de 19 620\$ et que les économies sur la facture Hydro Québec seraient d'un peu plus de 60%.

2016-12-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch,
Et résolu :

(QUE)

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de décembre 2016 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-05

Autorisation du paiement en allocations de dépenses et récompenses à nos employés volontaires

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens, aux Premiers Répondants, au personnel de la bibliothèque et des récompenses aux bénévoles de la municipalité;

ATTENDU que les paiements seront versés dans les prochains jours afin que le personnel ci-haut mentionné et les bénévoles puissent bénéficier de leur allocation pour la période des Fêtes;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement et le versement des allocations de dépenses et les récompenses à effectuer comme suit :

- Madame Claire Déziel, le 2^e versement pour l'application du règlement concernant les chiens soit, un montant de 1 422,00\$;
- L'allocation des dépenses aux Premiers Répondants, au montant annuel de 100\$ par personne, montant calculé selon le temps à l'emploi au cours de l'année selon la liste fournie par monsieur Guy Gervais;
- Un montant de 1 500\$ à madame Louise Lafontaine, responsable à la bibliothèque municipale, de même qu'un montant de 200\$ réparti entre les aides bénévoles à la bibliothèque;
- La rémunération annuelle du Chef Pompier à raison de 1\$ par habitant selon le décret de notre population au 1^{er} janvier 2016, qui est de 1837.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-06

Homologation pour l'achat d'un gyrophare usagé

ATTENDU que le gyrophare existant installé sur le camion auto-pompe du service incendie date de 1993;

ATTENDU que ce gyrophare à moteur rotatif occasionne de l'interférence avec les ondes radios;

ATTENDU que monsieur Guy Gervais a trouvé un gyrophare usagé conforme à la norme ULC et NFPA au montant de 800,00\$, installation comprise;

ATTENDU que le même gyrophare neuf vaut 2 500\$,00;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil homologue l'achat et l'installation d'un gyrophare usagé au montant de 800,00\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-07

Entretien de la patinoire pour la saison 2016-2017, mandat accordé à monsieur André Ayotte

ATTENDU que depuis plusieurs années la Municipalité donne un contrat pour l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace au montant de 2 500\$;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis de faire exécuter ce travail à forfait;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil acquiesce à la demande de monsieur André Ayotte, pour l'exécution des travaux requis pour la confection et l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2016-2017, au montant forfaitaire de 2 500\$ pour la saison.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-08

Contribution à la journée de la Famille des Chenaux

ATTENDU que la journée de la Famille des Chenaux est célébrée à tour de rôle dans chacune des municipalités de la MRC des Chenaux;

ATTENDU qu'après 10 ans d'absence, le 15 mai dernier, la journée de la Famille des Chenaux était célébrée à Saint-Narcisse;

ATTENDU que cette journée malgré la température pluvieuse a été un succès, avec la participation d'environ 500 personnes de tout âge et environ 50 bénévoles étaient sur place pour assurer le bon déroulement de la journée;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse est favorable à la tenue d'activité qui contribue à l'épanouissement de sa population;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil accorde une subvention de 1 367,43\$ pour défrayer une partie des frais de la journée de la Famille.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-09

Demande de l'Afeas Saint-Narcisse pour une commandite du vin d'honneur à leur souper de 50 ans d'existence

ATTENDU la demande de madame Jocelyne Saucier, présidente de l'Afeas Saint-Narcisse, afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur souper de 50 ans d'existence, lequel aura lieu le 13 décembre prochain ;

(ATTENDU)

ATTENDU la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil acquiesce à la demande de l'Afeas Saint-Narcisse en offrant le vin d'honneur lors de leur souper de 50 ans d'existence du 13 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-10

Homologation de mauvaises créances

ATTENDU que le dossier matricule numéro 0377 montre un solde à recevoir, pour un montant de 60,00\$, concernant des bris de panneaux de signalisation municipaux;

ATTENDU que le dossier matricule numéro 0372 montre un solde à recevoir, pour un montant de 1 154,93\$, concernant des frais de notre service incendie lors d'un appel pour auto volé en flamme.

ATTENDU que le conseil municipal consent à radier ces comptes et les placer dans les mauvaises créances pour l'exercice financier 2016;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal demande à madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe de faire les écritures comptables afin de radier de ses comptes clients les factures impayées des dossiers matricules numéros 0377 et 0372.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-11

Homologation des arrérages de taxes municipales et de la facturation diverse

ATTENDU le dépôt, séance tenante, de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse par le directeur général, lequel état est dressé en date du 5 décembre 2016;

ATTENDU que le Conseil peut mandater le directeur général pour procéder à la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil homologue l'état des arrérages de taxes municipales en date du 5 décembre 2016, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales ;

(QUE)

QUE le Conseil demande au directeur général de transmettre les dossiers en arrérages à la MRC des Chenaux si, à la date limite pour la transmission des dossiers, lesdites taxes pour les années 2014 et 2015 n'ont pas été entièrement payées ou qu'à tout le moins, les contribuables concernés n'ont pas déposé le montant dû même s'il s'agit de chèques postdatés, cette façon de faire n'étant valable que pour les arrérages 2015, le paiement des arrérages 2014 devant être encaissé pour éviter le transfert à la procédure de la vente par la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-12

Nomination du maire suppléant

ATTENDU l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme qui stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC ;

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat prend effet le 1^{er} janvier 2017 pour une période se terminant le 30 juin 2017 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-13

Autorisation demandée par le ministère des Transports pour un mandat d'exécution par la municipalité de Saint-Stanislas pour l'entretien des chemins d'hiver sur une portion de la route 352

ATTENDU que le ministère des Transports a repris l'entretien du tronçon de la route 352 entre la municipalité de Saint-Narcisse et de Saint-Stanislas au printemps 2009 ;

ATTENDU qu'en 2010-2011 l'entretien de ce tronçon a été confié à l'entreprise privée par le MTQ par l'entremise d'une entente avec la municipalité de Saint-Stanislas avec l'approbation du conseil municipal de Saint-Narcisse. L'entreprise privée est celle retenue par la municipalité de Saint-Stanislas pour l'entretien de ses chemins d'hiver;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Stanislas a signé un nouveau contrat pour l'entretien de ses chemins d'hiver pour les saisons 2016-2017 à 2019-2020, contrat qui inclut l'entretien du tronçon routier d'une longueur 9,321 km sur la route 352 ;

(ATTENDU)

ATTENDU que le ministère des Transports convient d'une prolongation de l'entente pour entretenir cette route en période hivernale et pour ce faire, des négociations sont intervenues entre les représentants de la municipalité de Saint-Stanislas et ledit ministère afin que la municipalité de Saint-Stanislas ou un prestataire de services puisse effectuer l'entretien ;

ATTENDU que le ministère des Transports, qui traitera avec la municipalité de Saint-Stanislas et non avec l'entrepreneur, demande à la municipalité de Saint-Narcisse d'autoriser la municipalité de Saint-Stanislas à agir pour l'entretien hivernal de la portion de la route 352 sise sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil de la corporation municipale de Saint-Narcisse autorise la municipalité de Saint-Stanislas à effectuer l'entretien d'hiver sur la portion de la route 352 sise sur notre territoire, à partir de la limite de nos municipalités respectives jusqu'à la jonction de la route 361.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-14

Service des Incendies et Premiers Répondants, homologation de la liste des effectifs

ATTENDU qu'il y a lieu d'homologuer la liste des Pompiers volontaires et des Premiers Répondants;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil homologue la nouvelle liste des Pompiers volontaires et Premiers Répondants 2017, laquelle est annexée à la page 160 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-15

Fédération québécoise des municipalités, adhésion 2017

ATTENDU l'invitation lancée par le président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2017;

ATTENDU que notre municipalité adhère annuellement à cet organisme qui défend la ruralité québécoise, fournit des outils et organise des activités de formation;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil accepte que notre municipalité adhère à la Fédération québécoise des municipalités et autorise le paiement de notre adhésion pour l'année 2017 au montant de 1 802,37\$, taxes en sus.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-16

Contribution 2017 à Transport adapté & collectif des Chenaux

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2017 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente, pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total pour la 28^{ième} année d'opération est estimé à 332 930\$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 380\$, et que la municipalité de Saint-Narcisse autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant de 4 423\$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de Transport adapté & collectif des Chenaux.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse avec Transport adapté & collectif des Chenaux.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-17

Autorisation du stationnement de nuit pour la période du 23 décembre 2016 au 2 janvier 2017

ATTENDU que la période des fêtes de Noël apporte un surplus de véhicules dans les stationnements des citoyens;

ATTENDU que pour cette période les abords des rues municipales sont d'avantages utilisés comme stationnement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil accepte d'autoriser le stationnement de nuit dans les rues de la municipalité pour la période du 23 décembre 2016 au 2 janvier 2017, sauf si il y a tempête les voitures ne devront pas être stationnées dans les rues. **(ADOPTÉE)**

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-18

Réclamation de la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports, monsieur Jacques Daoust, au montant maximal de 15 000\$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal au dossier n°00024202-1-37240(04)-2016-06-14-2;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a effectué des travaux admissibles à la présente subvention pour réaliser des travaux de remplacement de ponceaux, amélioration du drainage, excavation de la chaussée incluant un rechargement de la structure;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse confirme que le coût des travaux est de 18 421,95\$, taxes nettes, incluant l'ouvrage spécialisé, les salaires, l'achat des matériaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang 2 Sud pour un montant 18 421,95\$, taxes nettes et demande le déboursement de la subvention au montant 15 000\$ pour l'année budgétaire 2016-2017;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que ces fonds ne seront utilisés qu'aux fins octroyées et copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, sont jointes à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-19

Réclamation des dépenses dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet accélération des investissements sur le réseau routier local 2015-2016

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance de l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, datée du 16 juin 2016;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyée par monsieur René Pinard
Et résolu :

(QUE)

QUE la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les modalités de l'entente qui s'appliquent à elle dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE la municipalité confirme par la présente résolution un montant total de 978 966,24\$, taxes nettes, pour la réalisation des travaux, mais que le montant total admissible à l'aide financière est de 896 094,82\$, taxes nettes pour la réalisation des travaux de reconstruction du rang Saint-Pierre, en vue de recevoir la contribution gouvernementale de 50% du montant total admissible que tous les autres documents exigés soient annexés à la présente résolution et à la page 164 du présent procès-verbal pour faire partie des présentes comme s'ils étaient ici au long reproduits.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que les travaux de reconstruction du rang Saint-Pierre sont terminés et comporte des coûts réalisés véridiques;

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-20

Contrat de service à la firme Adaptation 04

ATTENDU que la Régie du bâtiment exige que les propriétaires de plates-formes élévatrices détiennent un contrat d'entretien avec un fournisseur autorisé ;

ATTENDU que la municipalité n'a pas les compétences nécessaires pour l'entretien et les réparations de son appareil élévateur public :

ATTENDU que la firme Adaptation 04 a les compétences pour réaliser l'inspection de notre plate-forme élévatrice ;

ATTENDU que ce contrat d'inspection couvre deux visites par années et ne comprend pas les pièces, ni les appels de service entre les visites d'inspection ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil accepte l'offre de la firme Adaptation 04 pour l'inspection de notre plateforme élévatrice au montant de 600\$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement à raison de deux visites au courant de l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-21

Montant accordé par la municipalité aux citoyens de Saint-Narcisse afin de défrayer une partie de la taxe de non-résident pour l'utilisation d'aréna pour la pratique du hockey et du patinage

ATTENDU que plusieurs familles de la municipalité de Saint-Narcisse inscrivent leur enfant au hockey mineur et à la pratique de patinage;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse ne possède pas d'aréna afin de permettre la pratique du hockey et du patinage à ses familles;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade facture une taxe supplémentaire de 271,62\$/enfant en plus des frais d'inscription aux familles n'étant pas résidentes de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et qui utilisent leur aréna;

ATTENDU que la ville de Shawinigan, facture une taxe supplémentaire de 100\$/enfant pour les niveaux Mahg et Novice et un montant de 400\$/enfant pour les niveaux Atome et les suivants aux familles n'étant pas résidant et qui désirent faire pratiquer le hockey à leur enfant, pour l'utilisation de l'aréna de Saint-Georges-de-Champlain;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse, encourage ses familles à faire de l'activité physique et du sport;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse, encourage aussi les familles à utiliser l'aréna régional, c'est-à-dire, l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil accepte de défrayer une partie des frais de la taxe de non-résident facturé par les municipalités et les villes aux citoyens de Saint-Narcisse qui utilisent leur aréna, soit un montant de 50% du montant total de la taxe de non-résident/enfant de moins de 18 ans, mais que la municipalité remboursera un montant maximum de 200\$/enfant de moins de 18 ans.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-22

Fermeture d'un tronçon de route à l'extrémité du rang 2 Nord à Saint-Narcisse pour la période hivernale

ATTENDU qu'à l'extrémité du rang 2 Nord, la route est passablement endommagée et très instable en période de dégel;

ATTENDU que ce tronçon de route est peu utilisé par les automobilistes;

(ATTENDU)

ATTENDU que la fermeture de ce tronçon améliorera en partie le temps de déneigement de nos routes municipales lors d'averse de neige et aura une incidence économique;

ATTENDU que ce tronçon a une longueur de ±1,9 kilomètre, il se situe à l'extrémité du rang 2 Nord entre la courbe 90 degrés et la route 359 et longe le lot 5 189 269;

ATTENDU que le service 911, la sûreté du Québec, le service ambulancier et notre service incendie seront informés de cette fermeture;

ATTENDU que cette fermeture prendra effet dès la première neige et se terminera après la période de dégel 2017;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil informe par cette résolution qu'un tronçon du rang 2 Nord situé à la jonction de la route 359 sera fermé sur une longueur de ±1,9 kilomètre, et ce, dès la première neige jusqu'à la fin de la période de dégel 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-23

Vœux du temps des Fêtes, offre publicitaire du Bulletin des Chenaux

ATTENDU l'offre reçue du Bulletin des Chenaux afin que la municipalité achète 1/8 de page ou 1/4 de page publicitaire pour offrir ses vœux et souhaits pour la période des Fêtes et aussi y publiciser les activités hivernales pour le 1/4 de page;

ATTENDU que l'offre du Bulletin des Chenaux est d'un montant de 175\$, taxes en sus, pour 1/8 de page couleur et de 225\$ pour 1/4 de page couleur;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis qu'il y a lieu de donner suite à l'offre du Bulletin Des Chenaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil accepte l'offre du Bulletin Des Chenaux au montant de 225\$, taxes en sus, pour la publication des vœux du temps des fêtes et publiciser les activités hivernales dans leur cahier spécial.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-24

Adoption d'un règlement modifiant les règlements numéro 2006-08-412 et 2011-12-478 pour établir un programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement, la transformation et la réhabilitation de bâtiments dans le secteur centre de la municipalité de Saint-Narcisse

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil le 7 novembre 2016;

(ATTENDU)

ATTENDU l'analyse de la proportion des types d'occupation de notre territoire réalisée par le service de l'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux des terrains vacants sis dans le secteur visé par le règlement établissant un programme de revitalisation;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis qu'il y a lieu de reconduire un tel programme dans le but de favoriser la construction, l'agrandissement, la rénovation et la réhabilitation d'immeubles, afin de réduire la disponibilité de terrains vacants, d'engendrer la réalisation de projets immobiliers, d'augmenter la densification des immeubles, de rentabiliser les infrastructures municipales et de générer une hausse de l'évaluation foncière;

ATTENDU que toute municipalité peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite, à l'intérieur de toute zone identifiée au règlement de zonage, dans lequel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée pour moins de 25% de terrains non bâtis, conformément au premier alinéa de l'article 85.2 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'actualiser le règlement en vigueur adopté le 7 août 2006;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2016-12-523, modifiant les règlements numéro 2006-08-402 et 2011-12-478, établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement, la transformation et la réhabilitation de bâtiments dans le secteur central de la municipalité de Saint-Narcisse soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Adoption d'un règlement de taxation pour l'exercice financier 2017, Avis de motion**

Monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6 donne avis de la présentation d'un règlement décrétant les taux et tarifs pour la taxation municipale 2017 de même que les modalités de versements, les taux d'intérêts et de pénalité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

-Aucune question.

2016-12-25 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général